

**AU CONSEIL COMMUNAL**

**1304 COSSONAY**

Cossonay, le 30 mai 2008/nm

**Préavis municipal No 6/2008 concernant la poursuite des travaux et démarches nécessaires à la réfection de la rue des Etangs et des carrefours du Pont et de la Poste**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En 2004, la Municipalité déposait devant votre Conseil, un préavis relatif au réaménagement du carrefour de la Poste (No 6/2004), puis un préavis concernant la réfection complète du bas de la route de Morges (No 8/2004) comprenant entre autre le réaménagement du carrefour du Pont.

A la demande d'un conseiller, ces deux préavis furent discutés lors de la même séance, celle du 13 décembre 2004, compte tenu de leurs similitudes et leur interaction.

Lors des débats, le Conseil adopta un amendement présenté par le Conseiller M. Martinet. S'appuyant principalement sur les dispositions et principes contenus dans le plan directeur communal du 23 octobre 2000, cet amendement demandait de différer les travaux pour permettre la réalisation d'une étude de circulation portant sur le tronçon de la RC 251a en traversée de localité, allant du carrefour du Pont à celui de la Poste, dans le but de trouver la meilleure solution pour résoudre les problèmes des circulations automobile et piétonnière au centre de Cossonay.

Il est vrai que la Municipalité ne prévoyait dans ses préavis que des aménagements modestes destinés à améliorer la situation, mais en aucun cas à mettre en place un aménagement durable.

Sans attendre, la Municipalité se conforma à la décision du Conseil et entama des consultations auprès de son mandataire, le bureau Transitec, Ingénieurs Conseils SA, mais aussi avec le Service cantonal de l'aménagement du territoire et la sous-commission "Espaces publics, projets routiers et urbanisme" dépendante du Département des infrastructures.

Sur leurs conseils, la Municipalité proposa de réaliser une étude sous la forme d'un concours, (préavis municipal No 01/2005, crédit de Fr. 100'000.--) puis demanda au Conseil une

"rallonge" de Fr. 40'000.-- par le dépôt du préavis No 01/2005-2, pour transformer ce concours en "MEP-Mandats d'études parallèles" ce qui porta à Fr. 140'000.-- la somme à disposition de l'exécutif pour mener à bien cette opération.

La Municipalité doit admettre que les discussions qui eurent lieu avec les partenaires susmentionnés pour mettre au point la procédure d'une étude MEP et tenter d'en lancer la réalisation furent laborieuses. Finalement, les Services de l'Etat durent admettre qu'une procédure "MEP" n'était pas adéquate dans le cas de Cossonay, où les contraintes à la base du problème étaient telles, que les bureaux travaillant en parallèle auraient tous abouti, à quelques détails près, au même résultat. Beaucoup de temps fut ainsi perdu et la Municipalité prétend avoir été mal conseillée par les Services de l'Etat.

C'est le bureau Transitec qui trouva enfin la solution idoine pour faire avancer ce dossier. Parmi les meilleurs experts en matière de trafic, d'architecture et d'urbanisme oeuvrant dans le canton, sept d'entre eux acceptèrent de travailler ensemble et sur place durant deux jours sur le sujet. M. Jean-Marc Evard, Municipal et M. Christophe Leuenberger, technicien communal participèrent aux travaux.

Au terme de ce travail en commun au cours duquel les conceptions et idées de chacun s'affrontèrent, un projet fut esquissé; ce dernier figure en annexe.

Sur cette base, le bureau Transitec SA à Lausanne, puis le bureau Christe & Gygax à Yverdon-les-Bains mirent au point un projet, tenant compte de toutes les normes techniques en matière de trafic. Celui-ci fut présenté au voyer de l'Etat, au Service des routes et à la sous-commission susmentionnée, élevée entre temps au rang de commission; leur accord de principe fut acquis.

Le projet prévoit deux minis giratoires, franchissables pour les poids lourds, cars postaux, etc., situés aux extrémités de la rue des Etangs, dont les voies de circulation sont rétrécies au profit du trottoir sud. Cette dernière mesure doit permettre de diminuer la vitesse du trafic pour atteindre deux objectifs : a) un meilleur fonctionnement des giratoires, b) une diminution du bruit, permettant de respecter les valeurs limites d'immission prévues par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit dans le cas du trafic routier.

Le plan du projet figure en annexe.

Trois phases sur quatre au total sont encore nécessaires avant d'exécuter les travaux, la phase une étant aujourd'hui achevée. Pour les réaliser, la Municipalité s'est adjoint les services du bureau d'ingénieurs civils Gérard Chevaliers SA. de Morges qui collaborera avec le bureau d'ingénieurs en transport Christe & Gygax d'Yverdon-les-Bains.

Phase 2 a Les essais exigés par le service des routes, dont la durée sera de 6 à 12 mois. Pour ce faire, des aménagements provisoires doivent être mis en place. Le coût de cette phase est devisé à Fr. 104'000.--.

Si les essais ne devaient pas être concluants, le démontage des aménagements provisoires coûterait Fr. 40'000.--.

Phase 2 b L'étude de projet définitive en vue de la réalisation des travaux. Cette phase dont le coût est de Fr. 90'000.-- durera entre 8 et 10 mois. Elle comprend entre

autre un examen par les Services de l'Etat, l'enquête publique et la mise en soumission.

Phase 3 La réalisation. Coût estimé à Fr. 1'440'000.--, durée 9 mois.

Si le programme faisant l'objet de l'annexe ci-jointe est respecté, les travaux seront terminés en octobre 2010.

La Municipalité a décidé de présenter au Conseil deux préavis successifs dans le cadre de cette affaire.

- Le présent préavis comprenant les phases 2a et 2b, dont les devis détaillés sont annexés au présent préavis.
- Un préavis pour la phase 3.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité sollicite du Conseil communal un crédit de Fr. 194'000.-- pour financer la réalisation des essais, puis, cas échéant, le démontage des installations provisoires ou les études et démarches nécessaires à la réalisation du projet. Les experts et la Municipalité sont très optimistes quant à l'issue de ces essais.

Les options qui vont sont proposées pour remodeler la rue des Etangs et ses carrefours découlent d'un long travail de réflexion mené avec des spécialistes confirmés. La Municipalité est convaincue que leur réalisation permettra d'améliorer la fluidité du trafic automobile, de même que la convivialité de la rue pour les piétons. Elle vous encourage à adopter les conclusions suivantes.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 6/2008 relatif à la poursuite des travaux et démarches nécessaires à la réfection de la rue des Etangs et des carrefours du Pont et de la Poste
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à :
  - a) Procéder à des essais des circulations automobile et piétonnière aux carrefours du Pont et de la Poste, ainsi qu'à la rue des Etangs.
  - b) A rétablir la situation actuelle, si ces essais ne sont pas concluants.

- c) A procéder à l'étude de projet définitive et à diverses démarches légales, si ces essais sont concluants.
- Financer le coût de ces opérations, soit Fr. 144'000.-- (scénario a + b) ou Fr. 194'000.-- (scénario a + c) par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes.
  - De porter la valeur de ces travaux et études à l'actif du bilan où elle sera additionnée aux dépenses réalisées dans le cadre du préavis 1/2005 et 1/2005-2. Ces valeurs seront, cas échéant, ajoutées au coût des travaux et amorties dans le cadre d'un plan d'amortissement valable pour l'ensemble du projet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Annexes : le plan, projet des experts  
le plan, projet à réaliser  
le planning des travaux  
le devis de la phase 2a (essais)  
le devis de la phase 2a (démontage)  
le devis de la phase 2b (étude de projet)

Délégué municipal : M. Jean-Marc Evard